

Convention d'utilisation des locaux municipaux

Entre Monsieur le Maire de la commune de Mouhet (Indre)

D'une part,

Et :

D'autre part,

Mhabitantsollicitant l'autorisation d'utiliserle
.....

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) Conditions d'utilisation

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté (ne pas laver les parquets) immeubles, meubles et abords proches. L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés. La période d'occupation des locaux s'étendra du

Rappel : à partir de minuit, la musique sera réglée de façon à ne pas gêner les riverains et toute musique doit cesser impérativement à 3 heures du matin.

3°) Objet de l'occupation, nombre de participants

.....
.....

4°) Mesures de sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5°) Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro, elle a été souscrite leauprès de

6°) Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

7°) Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé àmoyennant le règlement de la somme de€ pour Un forfait pour le chauffage lors de la location des différentes salles sera demandé pour la période du 15 octobre au 15 avril pour un montant de 10 € par jour.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du receveur Municipal.

8°) Caution de garantie

Une caution de 100 € sous forme de chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

9°) Pass Sanitaire

JE M ENGAGE A VERIFIER LE DROIT D ACCESSIBILITE A LA SALLE EN FONCTION DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR LE JOUR DE LA LOCATION

Fait à Mouhet, le.....

L'Organisateur,
(lu et approuvé)

Le Maire ou son représentant,

Etat des lieux et matériels :

	Entrant	Sortant
Entrée		
Sanitaire		
Salle et équipements		
Cuisine Et équipements		

Facturation des éléments de vaisselle non rendus ou cassés

	Quantité	Désignation	Tarif
Salle des fêtes (facturation des éléments de vaisselle non rendus ou cassés)	110	Couteau,	1, 40 €
	110	Fourchette, grande cuillère	1 €
	110	Petite cuillère	0, 60 €
	108	Assiette plate	3, 50 €
	108	Assiette creuse	3, 50 €
	108	Assiette à dessert	2, 50 €
	108	Tasse à café	2 €
	108	Verre à eau	0, 70 €
	108	Verre à vin	0, 70 €
	108	Flûte à champagne	1, 50 €
	12	Pichet pyrex	2, 50 €
Nettoyage de la salle, si la salle louée est rendue non nettoyée		Tarif horaire en fonction du temps passé	30 €